

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 10

Artikel: Coopérative d'habitation "Cité des Philosophes", à Morges

Autor: Mercier, Julian / Vouga, Bernard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Immeuble de la coopérative « Cité des Philosophes », à Morges

Julien Mercier et Bernard Vouga, architectes à Yverdon et Lausanne

Photo du haut: Germond, Lausanne



Coopérative d'habitation «Cité des Philosophes», à Morges

31

Cet immeuble a été réalisé sur un terrain cédé par l'autoroute Lausanne-Genève à une coopérative de Morges afin de reloger de toute urgence les habitants de la commune dont les immeubles devaient être démolis pour le passage de l'autoroute. L'application des dispositions de la loi cantonale vaudoise du 8 décembre 1953 a permis d'assurer des conditions de location particulièrement avantageuses.

Depuis le moment du choix définitif du terrain jusqu'à l'entrée des premiers locataires, en janvier 1962, il ne s'est pas écoulé plus d'une année, le chantier lui-même ayant duré huit mois.

La parcelle à disposition de la Société avait l'inconvénient d'être située en bordure de l'autoroute. Les architectes ont recherché un parti qui limite au maximum le bruit causé par le trafic. La solution adoptée a consisté à implanter les bâtiments le plus en retrait possible (le bruit diminuant comme la racine carrée de la distance) et à prévoir côté bruit (et en même temps côté vue et

soleil) une façade entièrement constituée de loggias. Ces dernières, profondes, ont été conçues de manière à masquer et à absorber le plus de bruit possible avec la dépense minima. Les parapets sont donc entièrement pleins et aussi hauts que possible (la pression acoustique diminuant de moitié à partir d'un écran massif). Les plafonds des loggias ont été revêtus de plaques de Perfecta brut de 2 cm. noyées au fond des coffrages et les séparations constituées de briques de 13 cm. perforées, posées de chant, afin d'absorber les ondes sonores et éviter que les loggias ne fassent effet de caisse de résonance au lieu d'atténuer le bruit.

La longueur imposée des bâtiments (32 m.) a permis un plan d'étage de 4 appartements étudiés selon les normes de la Commission cantonale du logement, soit deux 3 pièces, un 4 pièces et un 2 pièces.

Tous les séjours (de 20 m²) donnent au sud-ouest, sur les loggias et la vue. Les longueurs des loggias sont proportionnelles au nombre de pièces des logements, de même que la dimension des cuisines, prévues pour pouvoir y manger.

La construction est traditionnelle. Grandes baies vitrées entièrement ouvrantes sur les loggias. Doubles vitrages avec verres d'épaisseurs différentes pour éviter l'effet de résonance. Dalles massives chapes Isophone. Volets coulissants sur les façades plates.

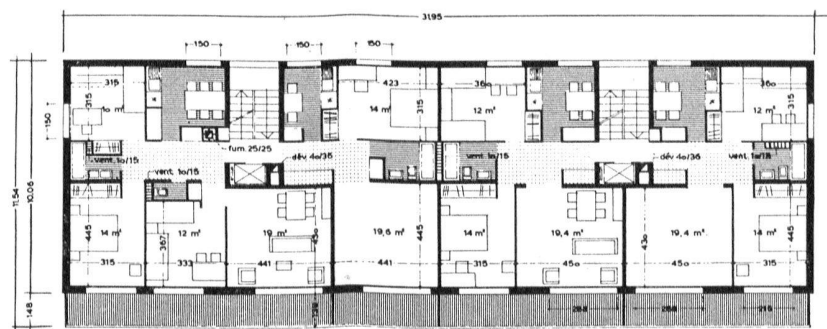
Prix des loyers: 4 pièces, 180 fr. sans les charges.

3 pièces, 150 fr.

2 pièces, 115 fr.

Equipement: 2 ascenseurs, dévaloirs, chauffage central au mazout avec production d'eau chaude, buanderie avec machine à laver et séchoir.

Julien Mercier, Bernard Vouga,
architectes.



Coopérative «Cité des Philosophes», à Morges Plan des étages, échelle 1:300